

Arrêté n° 860/2017

Le Maire de la Commune de Vendargues

VU la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions

VU l'article L 2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales

VU le Code de la Route

VU l'arrêté interministériel relatif à la signalisation routière

CONSIDERANT qu'il y a lieu, pour des raisons de sécurité, de régler la circulation et le stationnement sur la Rue de la Cadoule afin de permettre l'exécution des travaux de fouille / dépose de robinet de gaz par l'Entreprise PASTOR TP pour le compte de GRDF, du 08/01/2018 au 23/01/2018 inclus.

A R R E T E

Article 1 Afin de permettre l'exécution de travaux de fouille / dépose de robinet de gaz par l'Entreprise PASTOR TP pour le compte de GRDF, du 08/01/2018 au 23/01/2018 inclus, le stationnement et la circulation seront réglementés sur **la Rue de la Cadoule à son intersection avec la rue Léon Gambetta** de la manière suivante :

- **Circulation alternée (Empiètement sur la chaussée – largeur de voie maintenue : 2,5 m)**
- **Stationnement interdit sur l'emprise du chantier**

En cas de prolongation du chantier, le présent arrêté sera prorogé pour la durée totale des travaux.

Article 2 L'entreprise sera chargée de mettre en place les panneaux de signalisation réglementaires et notamment un alternat par feux ou manuel, pour permettre l'application des présentes dispositions.

Article 3 Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois

Article 4 Le Directeur Général des Services, la Gendarmerie de Castries, la Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera :

- Transmise à Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Castries
aux sociétés de transport en commun

- Publiée en Mairie

Pour le Maire Empêché,

Le 1^{er} Adjoint,

GUY LAURET

The image shows a blue circular official stamp of the Mairie de Vendargues. The stamp contains the text 'MAIRIE DE VENDARGUES' and 'Hérault'. A large, stylized black signature is written over the stamp.